

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7587 - Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Monsieur Michel BERGER, adjoint chargé des finances et de la coordination budgétaire rappelle que l'article L 2312-1 du CGCT oblige à la réalisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

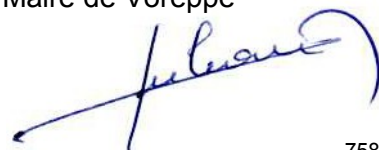
“Il s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.”

La commission ressources et moyens du 10 novembre 2011 a pris acte de ce débat.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2012, sur les engagements pluriannuels envisagés et les équilibres financiers qui en découlent.

Le Conseil municipal prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7588 - Finances - Cadre général de détermination des loyers pour les locations de la commune hors logements situés à l'intérieur d'un groupe scolaire

Monsieur Michel BERGER, adjoint en charge des finances et de la coordination budgétaire, rappelle que la commune fixe les loyers de ses locataires sur la base d'une délibération déterminée en commission éducation et datant du 22 mars 2005.

Ce système a été mis en place pour répondre à des besoins ponctuels qui pouvaient être satisfaits par la vacance de logements réservés aux instituteurs. Toutefois si ces tarifs, relativement peut élevés, peuvent se justifier par le statut précaire de la location au dessus des écoles, appliquer de tels tarifs sur des logements classiques extérieurs aux enceintes scolaires interroge.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens du 10 novembre 2011 il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le maire à signer les baux de la commune sur la base d'un loyer calculé selon la formule suivante : estimation du prix de vente du local fixé par le service des domaines / 25 (ré évaluation annuelle suivant l'évolution de l'indice de référence des loyers),

- d'autoriser le maire à négocier le loyer ainsi obtenu dans les limites d'une fourchette de + ou - 10%,
- de ré actualiser les loyers à chaque changement de locataire si la dernière estimation des domaines date de plus de 5 ans.
- Conformément à l'avis du service des domaines, de fixer le montant du loyer pour le logement situé au premier étage de la Poste à 792€/ mois avec une capacité de négociation à + ou -10%.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7589 - Décision Modificative N°3 du budget principal de la commune

Monsieur Michel Berger, adjoint au finances et à la coordination budgétaire expose au Conseil municipal, qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative N°3 du budget principal conformément au tableau ci-dessous:

Fonctionnement:

		FONCTIONNEMENT
COMPTE	LIBELLES	DEPENSES
611 423	PRESTATIONS SERVICE MINI CAMP	-3 360,00
61523 822	ENTRETIEN RESEAUX	8 939,00
616 01	ASSURANCES VILLE	1 250,00
6184 212	FORMATIONS TRANSFERT EN INVEST	-1 150,00
6216 01	PERSONNEL ARCHIV	1 200,00
63512 01	TAXES FONCIERES	3 000,00
CHAPITRE 011		9 879,00
6574 824	SUBVENTIONS	-3 000,00
CHAPITRE 65		-3 000,00
66112 01	ICNE	-10 000,00
CHAPITRE 66		-10 000,00
67441 314	SUBVENTIONS AEP	20 000,00
CHAPITRE 67		20 000,00
023	VIREMENT SECTIONS	2 650,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		19 529,00

		RECETTES
74832 01	FONDS DEP TP	19 529,00
CHAPITRE 74		19 529,00
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		19 529,00

Investissement:

		INVESTISSEMENT
		DEPENSES
203102 33	ETUDES	-223 186,00
20501 020	LOGICIELS GF	1 150,00
CHAPITRE 20		-222 036,00
218813 33	ACQUIS BARRIERES	1 500,00
CHAPITRE 21		1 500,00
231532 822	TRAVAUX RUE CHAMOSSIERE	-3 000,00
231341 33	EQUIPEMENT FESTIF CULTUREL	223 186,00
231510 822	TRAVAUX RUE GACHETIERE	3 000,00
CHAPITRE 23		223 186,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 650,00

		RECETTES
021	VIREMENT SECTIONS	2 650,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 650,00

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011 il est demandé au Conseil municipal d'adopter la modificative n°3 du budget principal de la ville.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7590 - Finances - Décision Modificative N°2 du budget annexe du cinéma "Art et Plaisirs"

Monsieur Michel Berger, adjoint au finances et à la coordination budgétaire expose au Conseil municipal, qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires du budget annexe "Arts et Plaisirs".

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative N°2 du budget annexe conformément au tableau ci-dessous:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
74	Subvention d'exploitation		20 000,00 €
706	Prestation de services		-20 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2011

Reçu en préfecture le 23/11/2011

Affiché le



Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011 il est demandé au Conseil municipal d'adopter la modificative n°2 du budget annexe du cinéma "Arts et Plaisirs".

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Jean Duchamp', is written over a horizontal line.

Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7591 - Finances – Réévaluation des tarifs du cinéma "Art et plaisirs"

Monsieur Michel BERGER, adjoint en charge des finances et de la coordination budgétaire, rappelle, que le cinéma de Voreppe encaisse les recettes sur la base d'une décision administrative datant de décembre 2004.

Suite à la validation par la commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011 ainsi que par la commission Animation de la Vie Locale du 27 septembre 2011, il vous est proposé de fixer les tarifs du cinéma conformément aux tableaux suivants:

	Actualisation
Tarif plein entrée	6,00 €
Tarifs réduit spécial carte d'abonnement 10 séances (50,00€), Carte « famille nombreuse », Carte « étudiant », Personnes handicapés sur présentation de la carte « violette » , 1er film des soirées thématiques, carte M'Ra, Chéquier jeune Isère	5,00 €
tarif réduit scolaire	3,50 €
Petit film d'animation (Festival ciné-jeunes) + 2ème film et suivant des soirées thématiques	3,00 €
Tarifs réduit école et cinéma – Lycéen au cinéma – collège au cinéma	2,50 €
Tarif gratuit (professionnel du cinéma + invitation des distributeurs)	0,00 €
Location salle	470,00 €
- la journée	
- la demi journée	235,00 €

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7592 - Connexion internet des Écoles - Adhésion au groupement de commandes AMPLIVIA

Monsieur Laurent GODARD, conseiller municipal rappelle au conseil municipal que depuis 2001, la Région met à disposition de la communauté éducative de Rhône Alpes, via des marchés de services, un réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA. Ce réseau est utilisé par les établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, les établissements universitaires, des grandes écoles et des établissements de recherche. Il leur permet de disposer de très haut débit privé sécurisé et d'accéder à RENATER, le réseau national dédié éducation et recherche.

La Région et 14 partenaires (Départements, Rectorats, Villes et Communauté de communes) ont constitué un groupement de commandes pour le raccordement des établissements dont ils ont la charge.

Les marchés de services actuels d'AMPLIVIA arrivent à échéance le 1^{er} juillet 2012. La Région a la volonté de poursuivre le service AMPLIVIA au-delà de cette date. Le principe du groupement de commandes sera également reconduit.

C'est pourquoi, et afin que les services et établissements qui sont sous la responsabilité de notre collectivité puissent bénéficier d'AMPLIVIA dans les meilleures conditions, l'adhésion à ce groupement de commandes permettra de réaliser le réseau dans les conditions juridiques optimales.

La Région sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le rôle du coordonnateur est de gérer toute la procédure d'appel d'offres jusqu'à la notification du marché. Chaque adhérent au groupement de commandes s'assure ensuite de la bonne exécution pour ce qui le concerne. Les établissements disposeront d'un catalogue d'offres étendues leur permettant de répondre à leurs besoins.

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'AMPLIVIA et désignant la Région Rhône Alpes comme coordonnateur du groupement et sa commission d'appel d'offres comme celle du groupement et pour les missions définies à l'article 8-VII 1° du code des marchés publics.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7593 - Contrat de maintenance de l'application de Gestion Électronique de Documents (GED) courrier évolutive.

Monsieur Laurent GODARD, Conseiller municipal, informe que depuis 2011, la commune de Voreppe et le CCAS de Voreppe utilisent une application de Gestion Electronique de Documents (GED) courrier évolutive.

D'ores et déjà, ce logiciel permet la dématérialisation des courriers entrants, la dématérialisation du circuit de validation des courriers entrants et sortants, jusqu'à la dématérialisation de la signature, la gestion des suites à donner lors de rendez-vous, avec un suivi interactif et itératif des traitements associés.

Cette application répond notamment à un objectif de dématérialisation, afin de limiter l'usage du papier et les moyens de reprographie; elle facilite également le traitement de l'information, et de ce fait, en améliore la fluidité.

Développée dans le monde du libre, cette application est évolutive.

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011, Il est proposé au conseil municipal d'approuver le contrat de maintenance de cette application pour une durée d'un an renouvelable trois fois, pour un montant de 3 262 Euros HT par an.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7594 - Frais de déplacement – Congrès des Maires 2011

Madame Marie-Sophie NEUBERT, adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance expose que l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal donne un mandat spécial aux élus devant effectuer des déplacements dans le cadre de leur fonction.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal de donner un mandat spécial à :

- Monsieur Jean Duchamp, Maire
- Madame Pascale Lujan, Adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse
- Monsieur Michel Mollier, Adjoint chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Monsieur François Martin, Conseiller municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques

qui se rendront au 94^{ème} congrès des maires, les 22, 23 et 24 novembre 2011 à Paris.

Après l'avis favorable de la Commission ressources et moyens du 10 novembre 2011, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais de déplacement (transport, logement et repas) aux frais réels.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7595 - Contrat d'assurance du personnel – Adhésion

Madame Marie-Sophie NEUBERT, adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance rappelle au conseil municipal que la commune a, par la délibération du 4 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86.552 du 14 mars 1986.

Elle expose qu'en fonction de la réglementation applicable à ce type de contrat, le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel public à la concurrence. Au terme de cette consultation, l'offre présentée par le groupement conjoint DEXIA SOFCAP/GENERALI, a été retenue.

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités, qui propose les taux suivants :
 - Décès : 0,29 %
 - Longue maladie et maladie de longue durée (sans franchise) : 1,69 %
 - Accident du travail (sans franchise) : 1,41 %
 - de dire que cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2012.
- de Mandater Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Olivier GOY ne peut pas prendre part au vote de par sa profession.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7596 - Modification du tableau des effectifs

Madame Marie-Sophie NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 19 septembre 2011,

Madame Marie-Sophie NEUBERT propose l'ouverture du poste suivant :

Pour les agents titulaires :

- 1 poste d'agent de maîtrise

Madame Marie-Sophie NEUBERT propose la fermeture du poste suivant après nomination de l'agent concerné :

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste d'agent de maîtrise Indice Brut 364

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens du 10 novembre 2011, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7597 - Foncier – Acquisition des parcelles BI 209 et BI 498 – Rue de Nardan

Madame Marie-Sophie NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, informe le conseil municipal que la Commune a été sollicitée par les conjoints BERNE pour l'acquisition des parcelles BI 209, BI 497 et BI 498, sises 335 rue de NARDAN pour une superficie de 1 300 m².

L'acquisition de ces terrains s'inscrit dans le projet urbain de centre élargi et plus particulièrement du secteur « abords Hotel de Ville » et du périmètre d'étude secteur de Nardan approuvé en octobre 2003.

Par un avis de France Domaine du 11 octobre 2011, la maison et le terrain ont été estimés à 340 000 euros.

Après négociation avec les vendeurs et afin de faciliter une acquisition amiable, il est proposé d'acquérir les terrains au prix de 345 000 €.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition à l'amiable du terrain bâti rue de Nardan, cadastré BI 209, BI 497 et BI 498 au prix de 345 000 euros.
- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Madame Marie-Sophie NEUBERT adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7598 - Foncier – Cession de biens immobiliers communaux

Madame Marie - Sophie NEUBERT, Adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, informe le conseil municipal que suite aux réflexions du groupe de travail foncier, prospective 2010-2015, la commune envisage de céder des biens immobiliers communaux :

– un appartement de type T4 et un grenier séchoir dans la copropriété Debelle, sis chemin des Buissières, et cadastrée BL 275, BL 279, BL 281 et BL 282.

Ce bien est libre de toute occupation.

Par avis de France Domaine du 8 décembre 2010, ce bien a été estimé à 175 000 €.

– une maison de type F3 de 80 m² environ, située au 110 impasse Arthur Rimbaud.

Le terrain d'emprise clôturé de 520 m² environ, sous réserve du bornage, est à détacher de l'assiette foncière du groupe scolaire Jean Achard cadastrée BH 553, BH 381, BH 383 et BH 387.

Le bien est actuellement loué mais le locataire a donné son congés pour le 31 décembre 2011.

Par avis de France Domaine du 29 novembre 2010, ce bien a été estimé à 227 000 €. En préalable à la vente, il convient d'intégrer ce bien au domaine privé de la commune par la procédure de désaffectation et de déclassement. Le bien, situé en dehors de l'enceinte de l'établissement, n'ayant plus une affectation de logement de fonction des instituteurs depuis janvier 2003, il convient dès lors de constater la désaffectation du service public et de prononcer le déclassement du bien du domaine public communal.

Concernant la procédure de cession, la ville souhaite confier la vente aux agences immobilières de la commune pour un prix net vendeur correspondant à l'avis des domaines.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens du 10 novembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation du service public du logement sis 110 impasse A. Rimbaud
- De prononcer le déclassement du bâtiment du domaine public communal
- D'approuver la cession des biens immobiliers susvisés dans les conditions énoncées
- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Madame Marie-Sophie NEUBERT, Adjointe chargée de l'administration générale, de l'éducation et de la petite enfance, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7599 - Urbanisme – Territoire 38 - Création du Groupement d'Intérêt Économique

Monsieur François Martin, Conseiller Municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques, rappelle au Conseil municipal, que conformément aux orientations stratégiques adoptées par le Conseil d'Administration de Territoires 38 du 30 juin 2011 et le Conseil d'Administration d'Isère Aménagement du 12 juillet 2011, il est proposé la création du Groupement d'Intérêt Économique (G.I.E) « Groupe 38 ».

L'objet de ce groupement est de mettre à la disposition de ses membres des services communs fonctionnels à caractère administratif et financier, et qui regroupera les salariés des services supports communs aux deux sociétés, ainsi qu'un certain nombre de contrats communs (achats, sous-traitances générales, location des locaux et autres matériels, frais de communication, autres prestataires multi-services...).

Par délibération du 13 octobre 2011, le Conseil d'Administration de Territoires 38 a approuvé le projet de création du GIE « Groupe 38 ».

Cette création exige, sous peine de nullité, une décision préalable des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

Le prochain Conseil d'Administration de Territoires 38 se tiendra le 15 décembre 2011.

Il convient donc, de délibérer sur la création du GIE (statuts joints) et d'autoriser le représentant de Voreppe à prendre position lors du vote d'adhésion au GIE.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 9 Novembre 2011, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création et les statuts du GIE « groupe 38 » entre Territoires 38 et Isère Aménagement
- d'autoriser son représentant au Conseil d'Administration à prendre position lors du vote d'adhésion au GIE.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7600 - Urbanisme – Taxe d'aménagement – Fixation du taux communal

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, explique à l'assemblée que la réforme de la fiscalité de l'aménagement et de la construction a été adoptée dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2010. L'article 28 crée un chapitre premier de « fiscalité de l'aménagement ».

Pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe, la Taxe d'Aménagement (TA), remplaçant la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et la Participation pour Aménagement d'Ensemble (PAE) a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé, la Taxe d'Aménagement (TA) s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux compris entre 1 % et 5 % et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre 2011.

Le taux de la Taxe locale d'équipement (TLE) est actuellement de 5% pour l'ensemble des catégories, fixé par la délibération n°6713 du 23 avril 2007.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après avis favorable de la Commission mixte Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme / Ressources et Moyens du 9 Novembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le taux de la Taxe d'Aménagement (TA) à 5% sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7601 - Urbanisme – Taxe d'aménagement – Fixation des exonérations

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, explique à l'assemblée que la réforme de la fiscalité de l'aménagement et de la construction a été adoptée dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2010. L'article 28 crée un chapitre premier de « fiscalité de l'aménagement ».

Dans le cadre de l'article L. 331-9, la commune peut également fixer un certain nombre d'exonérations.

Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre 2011.

Afin de favoriser la production de logements à caractère social sur la Commune et d'accompagner les opérateurs sociaux dans leur projet, le Conseil Municipal a délibéré le 19 octobre 2009 afin d'exonérer de Taxe Locale d'Équipement (TLE) les projets de logements sociaux.

Le dispositif de la Taxe d'Aménagement (TA) permet lui aussi d'exonérer par délibération les logements sociaux de type PLUS et PLS ainsi que les logements en accession sociale de type PSLA ; les logements sociaux de type PLAI étant qu'en à eux exonérés de plein droit.

Le dispositif de la Taxe d'Aménagement (TA) permet également d'exonérer par délibération les projets portant sur les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Par sa mise en œuvre, cette disposition a pour objectif de favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique. Les bâtiments pouvant bénéficier de cette disposition à Voreppe sont : l'ancienne abbaye de Chalais, l'église romane Saint Didier, l'église paroissiale Saint Didier et le Château de Sieyes.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivant ;
Vu la délibération fixant le taux communal de la Taxe d'Aménagement ;

Après avis favorable de la Commission mixte Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme / Ressources et Moyens du 9 novembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) afin de poursuivre l'engagement de la commune en faveur de la production de logements à caractère social sur son territoire;
- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques afin de favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique de la commune.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7602 - Jeunesse – Versement solde subvention fonctionnement 2011 – MJC

Madame Pascale LUJAN, adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse, rappelle au Conseil Municipal qu'il reste à verser à la MJC le solde de la subvention de fonctionnement 2011.

Le montant total proposé pour la subvention de fonctionnement 2011 s'élève à 147 250 €.

Un acompte de 124 000 € ayant été versé en début d'année, le solde de la subvention s'élève donc à **23 250 €**.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 2 novembre 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention à la MJC.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7603 - Jeunesse – Versement solde subvention 2011 – Soutien à la MJC pour la gestion de l'accueil de loisirs

Madame Pascale LUJAN, adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse, rappelle au Conseil Municipal qu'il reste à verser à la MJC le solde de la subvention 2011 au titre du soutien à la gestion de l'ALSH.

Le montant total proposé pour la subvention 2011 s'élève à 82 800 €.

Le budget de l'ALSH réalisé par la MJC en 2010 présentant un solde positif de 4 000€, il a été convenu de déduire cette somme de la subvention 2011 (soit montant total à verser : 78 800 €).

Un acompte de 55 700 € ayant été versé en début d'année, le solde de la subvention s'élève donc à **23 100 €**.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 2 novembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention à la MJC.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7604 - Jeunesse – Subvention à la MJC de Voreppe pour l'organisation des mini-camps

Madame Pascale LUJAN, adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse, rappelle au Conseil Municipal que la Ville s'est engagée à soutenir la MJC dans le cadre de l'organisation des séjours en mini-camps, pour la tranche d'âge 4 – 12 ans.

Il est proposé dans ce cadre de verser une subvention exceptionnelle de 6 000 € à la MJC.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 2 novembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle à la MJC.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7605 - Sport – Subvention aux associations sportives pour frais de déplacement

Monsieur Jean-François PONCET, conseiller municipal délégué à la vie sportive, propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle aux clubs sportifs affiliés à l'OMS qui en font la demande, pour la prise en charge à hauteur de 30 % de leur frais de déplacements exceptionnels pour des compétitions :

Clubs	type et lieu de déplacement	montant pris en compte	Proposition CD
Amicale Boules	Championnat de France à Besançon	757,20 €	227,16
Twirling Bâton	5 déplacements en Nationale 2 et 3 (Draguignan, Livron, Agen, Cluses et Fréjus)	642,59 €	192,78
Voreppe Rugby Club	Phases finales championnat de France 1ère série à Valras	920,00 €	276,00 €
Voironnais Volley Ball	Coupe de France Sennecey le Grand	190,10 €	57,03
Voreppe Judo	Coupe de France de Judo à Clermont-Ferrand	126,15 €	37,85 €
Shotokan Karaté Club	Une Coupe de France Kata, 3 championnats de France et une coupe de France Combat, à Paris	1 203,95 €	361,19
Cercle des Nageurs de Voreppe	Championnat été synchro à Istres	295,08 €	88,52 €
BMX Team	Championnat d'Europe à Genève et coupe de France	259,00 €	74,37 €
	Total 2011	4 135,07 €	1 314,89 €

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 2 novembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions aux clubs sportifs pour leur frais de déplacement.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP

Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7606 - Sport – Subvention exceptionnelle au CSV football – Déplacement tournoi international

Monsieur Jean-François PONCET, conseiller municipal délégué à la vie sportive, propose au Conseil Municipal de soutenir le club de football de Voreppe pour un déplacement effectué en juin 2011, à l'occasion du 29ème tournoi international de l'Aspre.

Le montant de la demande s'élève à 400 €.

Cette demande ne rentre pas dans les critères d'attribution de subvention pour frais de déplacement, étudiées par l'OMS, mais il est proposé de soutenir cette action valorisante pour les jeunes du club, en accord avec la politique d'accompagnement du CSV en matière de prévention en direction de la jeunesse.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 2 novembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle de 400 € au CSV.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7607 - Vie associative – Subvention de fonctionnement à Sacanotes

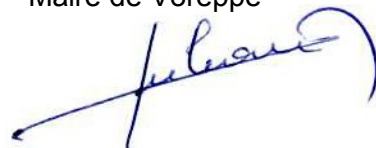
Monsieur Jean-Louis CHENEVAS-PAULE, adjoint chargé de la culture et de l'animation de la vie locale, informe que le Conseil Municipal souhaite apporter un soutien financier de façon ponctuelle aux associations qui en font la demande.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association Sacanotes.

Après avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale du 2 novembre 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle à Sacanotes

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7608 - Restaurant scolaire – rectificatif des tarifs 2011 pour les QF compris entre 340 et 1120

Madame Sandrine Miotto conseillère déléguée aux affaires scolaires propose au conseil municipal de rectifier la tarification de la restauration scolaire suite à une erreur matérielle de 0,01 à 0,02 centimes par repas sur les quotients familiaux compris entre les tranches 340 et 1120.

Cette légère augmentation ne correspond pas à la décision des élus de ne pas augmenter les tarifs des familles ayant un bas quotient.

Il est proposé de procéder au remboursement des sommes trop perçues avant le 31 décembre 2011.

Le calcul du tarif de la garderie reste inchangé.

Le tarif proposé est :

QF	Tarif Restaurant Scolaire (€) - Voreppe
QF <= 340	1,68
340 < QF < 1120	0,00489 x QF
QF >= 1121	4,04165+0,0013 x QF Tarif plafonné à 80 % du coût réel (réévalué chaque année)

Avis favorable de la commission Éducation et Petite Enfance du 18 octobre 2011

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7609 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau (exercice 2010)

Madame Valérie Barthel, conseillère municipale déléguée à l'intercommunalité et aux relations avec les territoires, présente le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau réalisé par le Pays Voironnais pour 2010.

Le service de l'Eau du Pays Voironnais gère 1 zone économique, 21 communes en gestion directe et 13 communes dépendantes d'un syndicat d'alimentation en eau autre que la CAPV.

Les faits marquants pour 2010 :

- Nouveau règlement de service
- Renforcement de la production + doublement de la conduite d'adduction du pompage de St Joseph de Rivière
- Protection du pompage de Chirens
- Finalisation des études préparatoires à deux programmes d'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuite du Schéma Directeur d'Eau Potable
- Projets de coopération décentralisée (Haïti et Togo)

- Suppression de 161 branchements en plomb
- Secours aux communes d'Apprieu et Colombe touchées par une épidémie de gastro-entérite en juin 2010.

Voreppe en quelques chiffres :

8 réservoirs, 9 564 habitants pour 3 809 abonnés.

En 2010, le prix facturé à Voreppe était de 1,47 € TTC / m³ . Il sera de 1,48 € TTC / m³ en 2011 pour les Voreppins (+1 %) et de 1,48 € TTC / m³ en moyenne sur le Pays Voironnais.

Les enjeux 2011 :

Sécurisation des ressources (construction du réservoir au lieu-dit croix Bayard à Coublevie)

Protection du pompage de Chirens

Amélioration de la qualité (Voiron Bas Service)

Démarrage des travaux relatifs à l'usine de traitement qui alimente le réseau de Voreppe

Construction d'un réservoir de 1 000 m³ à St Jean de Moirans

Rendu du Schéma Directeur d'Eau potable engagé en 2008

Poursuite du programme de remplacement des branchements en plomb

La Commission Intercommunalité et Relations avec les Territoires du 20 octobre 2011 a pris connaissance de ce rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'exercice 2010.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7610 - CAPV - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (exercice 2010)

Madame Valérie Barthel, conseillère municipale déléguée à l'intercommunalité et aux relations avec les territoires, présente le rapport relatif au prix et à la qualité de l'assainissement réalisé par le Pays Voironnais pour 2010.

Les faits marquants pour 2010 :

- Exploitation sur une année complète du réseau de Moirans suite à sa reprise en régie le 6 août 2009
- Mise en place d'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Aquantis et d'un marché public pour la valorisation des boues suite à la fin du contrat d'affermage
- Mise en application de la nouvelle tarification de la PRE
- Préparation des premières opérations de mise en séparatif selon les nouvelles règles de participation des communes et des usagers au financement des travaux
- Réalisation d'une étude sur différents scénarios de traitement des eaux usées pour les communes de la Valdaine dans la perspective du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette
- Actualisation du règlement du service d'assainissement collectif

Quelques chiffres clés :

- 2 243 000 € HT d'investissements
- 32 227 abonnés collectifs
- 8 240 abonnés non collectifs

Sur la commune de Voreppe, on compte 3 263 abonnés à l'assainissement collectif, auxquels s'ajoutent 150 abonnés sur la zone Centralp et 350 en assainissement individuel.

La commune est raccordée à 86.7 % aux réseaux d'assainissement collectif.

- Pour la CAPV comme pour Voreppe, le prix moyen est de 1,69 € TTC/ m³.

Les enjeux 2011:

- **Évolution de l'assainissement non collectif**

- Loi Grenelle II
- Prise de la compétence pour la réhabilitation
- Actualisation du règlement du service

- **Actualisation des Schémas Directeurs en lien avec les PLU des communes**

- **Réalisation des travaux de mise en séparatif**

- 2011 : Voiron, St Nageoire en Valdaine, St Jean de Moirans
- 2012 : La Murette, Charnècles

La Commission Intercommunalité et Relations avec les Territoires du 20 octobre 2011 a pris connaissance de ce rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'exercice 2010.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011**

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7611 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (exercice 2010)

Madame Valérie Barthel, conseillère municipale déléguée à l'intercommunalité et aux relations avec les territoires, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service d'élimination des déchets réalisé par le Pays Voironnais pour 2010.

Ce secteur déchets regroupe 3 services gérés directement :

- la collecte des ordures ménagères
- Les déchèteries
- Le traitement des ordures ménagères

Les faits marquants pour 2010 :

- Service Collecte
 - Réduction du nombre de camions sans réduction du service
 - Réduction de fréquence de collecte dans certaines zones pavillonnaires afin de gagner des marges de manœuvre pour les nouvelles constructions à collecter
 - Démarche d'amélioration de la sécurité des agents pour supprimer à terme les marche-arrières

- Service Déchèteries

- Co-compostage des déchets verts chez les agriculteurs pour 3 déchèteries
- Optimisation du remplissage des bennes avant transport
- Sécurisation des sites et des agents ; optimisation de la facturation

- Service Prévention et Traitement

- Modernisation du quai de transfert (passage au transport par semi-remorques à fond mouvant)
- Réflexions autour de l'optimisation des conditions de travail au centre de tri

- Baisse des quantités de déchets produites (-0,93 %)
- Signature entre CAPV et CG38 du contrat d'objectifs pour l'atteinte des objectifs 2012 du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Ressourcerie : Travaux de construction ont débuté en octobre 2010
- Poursuite du développement du compostage domestique
- Actions d'amélioration de la sécurité au travail des agents des services du secteur déchets

Quelques chiffres :

- 61 742 tonnes de déchets traités en 2010
- 93,3 % des déchets collectifs valorisés :
 - 59,1% ont fait l'objet d'une valorisation matière (38% recyclés et 21,1% compostés)
 - 34,2% ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (incinération ou utilisation en cimenterie)
- 6,7% seulement de déchets ultimes traités en installation de stockage.

Le coût complet HT s'élève à 122,66€/habitant.

Le besoin en financement TTC s'élève à 91,27€ TTC/habitant.

Enjeux 2011 :

- Refonte des circuits de tournées de collecte
- Mise en activité du rouleau compacteur des déchets de déchèteries.
- Travaux de réaménagement du quai de transfert
- Procédure de dialogue compétitif en vue des travaux de modernisation du centre de tri
- Élaboration d'un programme local de prévention des déchets en collaboration avec l'ADEME
- Signature du Barème E avec Eco-Emballages.
- Réflexion sur le contrôle d'accès en déchèteries.
- Choix de la structure gestionnaire et ouverture de la Ressourcerie.

La Commission Intercommunalité et Relations avec les Territoires du 20 octobre 2011 a pris connaissance de ce rapport.

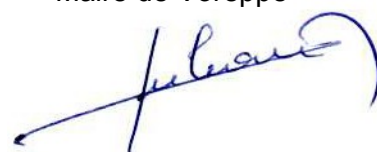
Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'exercice 2010.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7612 - CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de transport (exercice 2010)

Madame Valérie Barthel, conseillère municipale déléguée à l'intercommunalité et aux relations avec les territoires, présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service de transport réalisé par le Pays Voironnais pour 2010.

Bilan 2010 des actions menées par la CAPV :

Le réseau de transport propose 55 (58) lignes dont 9(10) lignes urbaines, 13 (12) lignes régulières interurbaines, 5 lignes de Transport à la demande et 28 lignes scolaires.

L'année 2010 a été marquée par :

- 1er septembre 2010 : date d'attribution des nouveaux marchés de transport pour 4 ans
 - Niveau d'investissement important dans le domaine de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (→ 2015)
 - Travail de préparation technique de la mise en œuvre du système billettique prévue début 2011
 - Juin 2010 : réalisation d'un baromètre de satisfaction
- D'un point de vue dynamique commerciale on note :
- Hausse des abonnements annuels mais baisse de 12% des abonnés avec tarifs réduits
 - Stabilité du nombre de km commerciaux
 - Fréquentation scolaire globalement en hausse

Les aménagements en cours ou en projet concernent principalement :

- les plateformes des collèges Plan Menu à Coublevie, de Chirens et Condorcet à Tullins
- les pôles d'échanges de Voiron, Moirans, Rives et Tullins
- l'agrandissement du local de la gare routière à Voiron et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- les réflexions relatives au réaménagement des plateformes scolaires du collège de Rives et du stade Brameret à Voiron

D'un point de vu financier on note que :

- L'équilibre budgétaire est fortement sensible au nombre d'élèves à transporter, et à l'augmentation des coûts de carburants.
- Les recettes commerciales continuent de progresser

Enjeux 2011 :

- Travailler le lien entre politique d'urbanisme et planification des transports affirmé dans le PDU
- Dans un contexte général de hausse du trafic routier, réfléchir sur l'insertion et la place des transports collectifs
- Réalisation d'un véritable dépôt de bus urbain
- Pour répondre aux enjeux du projet de territoire et de l'étude centralité, une attention particulière devra être portée sur les principales lignes interurbaines reliant les pôles à la ville centre.

La Commission Intercommunalité et Relations avec les Territoires du 20 octobre 2011 a pris connaissance de ce rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service de transport au titre de l'exercice 2010.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les quinze jours.

Le public en sera avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels pendant un mois.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7613 - Avis du Conseil municipal de Voreppe sur le projet ROCHEBRUNE

Lors d'une réunion commune avec les membres du Conseil municipal de La Buisse, le 5 septembre 2011, puis lors d'une séance du Conseil municipal privé du 3 octobre 2011, nous avons évoqué le projet d'aménagement économique et touristique dénommé Rochebrune. Après avoir entendu l'exposé du porteur de projet, et débattu lors de ces deux réunions, il est proposé au Conseil municipal d'exprimer un avis sur ce projet.

Cet avis n'a pas vocation à donner une position définitive et irrévocable. Il a uniquement pour but d'indiquer au porteur de projet un avis de principe, les interrogations et les points de vigilance. Il ne préjuge en rien des décisions futures.

Avis général :

Le Conseil municipal à date et en l'état de sa connaissance n'est pas opposé à la poursuite de l'étude de ce projet d'aménagement. Il a pris acte de son intérêt économique (même si quelques interrogations existent sur sa rentabilité), touristique, d'entretien d'un espace naturel et de celui d'une liaison formelle avec la montagne.

Il souhaite néanmoins attirer l'attention de l'initiateur de ce projet sur :

Les impacts environnementaux du projet :

- il existe un risque de dégradation visuelle du paysage par la création d'un transport par câble,

- les aménagements et les usages développés sur l'espace naturel de Rochebrune auront des impacts environnementaux. Le projet devra inclure une étude de ces impacts et des propositions concrètes pour les réduire.

- la gestion des trafics routiers devra être prise en compte dans la plaine, ainsi que les enjeux de stationnement. L'accès au haut devra être limité strictement.

La consultation publique que requiert un tel projet :

Compte tenu des enjeux, une consultation avec les habitants et les acteurs socio-économiques sur les communes concernées devra être engagée, le plus en amont possible.

L'association des acteurs publics concernés :

Le porteur de projet devra associer à tous les stades du projet les communes de La Buisse, Pommiers la Placette, Saint Julien de Ratz et Voreppe.

Il devra requérir un avis formel de la CAPV au regard de sa compétence économique et touristique et du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Cet avis sera transmis au porteur de projet et aux acteurs publics concernés.

Cet avis est adopté par le conseil municipal avec 5 oppositions et 3 abstentions.

Voreppe, le 22 novembre 2011

Jean DUCHAMP



Maire de Voreppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le 21 novembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

Étaient présents :

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie NEUBERT – Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER – Pascale LUJAN - Alain DONGUY - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - Valérie BARTHEL - Valérie GUERIN - Laurent GODARD - Agnès MARTIN-BIGAY - Julien CORNUT - Agnès MAILLET - Jean-François PONCET - Raphaëlle BOURGAIN - François MARTIN - Sandrine MIOTTO - Anne GERIN - Olivier GOY - Monique DEVEAUX - André NAEGELEN - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Jean-Claude BLANCHET - Vincent MADELAINE – Marie-Paul GEAY

Avaient donné procuration pour voter :

Salima ICHBA à Michel BERGER
Jean-Jacques THILLIEZ à Anne GERIN
Patrick COHEN à Michel MOLLIER

Étaient absents : Raphaëlle BOURGAIN

Secrétaire de séance : Alain DONGUY

TA/DB

7614 - Modification au sein des commissions

Monsieur Jean DUCHAMP, Maire, rappelle que suite à la démission de Madame Cathie RIVOIRE et à l'installation en tant que nouveau conseiller municipal de Monsieur Patrick COHEN, il convient d'actualiser la liste des commissions municipales.

Commissions municipales

- Patrick COHEN en remplacement de Cathie RIVOIRE la commission « Animation de la Vie Locale »
- Patrick COHEN en remplacement de Cathie RIVOIRE la commission « Communication, Citoyenneté et Agenda 21 »

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces adaptations au sein des commissions communales.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 22 novembre 2011
Jean DUCHAMP
Maire de Voreppe

